

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
27 décembre 2019**

PUBLIE LE : 13 janvier 2020

**Délibération n°271219-4 : Contrat de reprise des papiers (journaux, revues et magazines)
provenant des collectes sélectives du SIDRU**

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pu siéger le dix-huit décembre par suite de l'absence de quorum.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MÉGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	15

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept décembre à douze heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le dix-neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 DÉCEMBRE 2019

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des assemblées délibérantes

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	PAS NECESSAIRE
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Pouvoir</i>	:	1
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	6

SIDRU / CS -271219-4

**OBJET : CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS (JOURNAUX, REVUES et MAGAZINES)
PROVENANT DES COLLECTES SELECTIVES DU SIDRU**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16 ;

CONSIDERANT l'annonce faite par la société UPM, début novembre 2019, de ne pas renouveler le contrat avec le SIDRU, pour la reprise des journaux revues et magazines, à compter du 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser la reprise et le rachat des journaux, revues et magazines à la sortie du centre de tri de Triel-sur-Seine, sans discontinuité ;

CONSIDERANT la possibilité de souscrire un contrat de vente des matériaux triés, sans nécessité de mise en concurrence ;

CONSIDERANT la proposition de la société NORSKE SKOG GOLBEY faite suite à sa sollicitation directe ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : ATTRIBUE le contrat de reprise des journaux, revues et magazines à la société NORSKE SKOG GOLEY, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

ARTICLE 2 : FIXE le prix plancher de reprise à 50 € la tonne ;

ARTICLE 3 : DIT que les tarifs de reprise des matériaux seront revalorisés chaque mois par application d'une formule de révision connue à la date de signature du contrat ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer le contrat de reprise des journaux revues et magazines ;


ARTICLE 5 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Transmis en Préfecture et affiché le

13 JAN. 2020
13 JAN. 2020

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal